



DECISION DU MAIRE

DEC/EM/26/02/22

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

CONSIDERANT la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire.

CONSIDERANT la délibération attribuant les aides dans le cadre du Guichet unique de la rénovation de l'habitat - OPAH et PTREH du 21 septembre 2023

DECIDE

➤ **D'ATTRIBUER** les aides ci-dessous :

Nom du bénéficiaire	Natures des travaux	Montant de l'aide
Mme GOSSET Danielle	Propriétaire occupant – énergie	250 €
M. et Mme SAGE Julien et Jenny	Propriétaire occupant – énergie	250 €
Mme et M. BONNIN Michel et Renée	Propriétaire occupant – énergie	250 €
M. PENARD Jean Jacques	Propriétaire occupant – énergie	250 €

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

Fait à l'Île d'Yeu, le 19/02/2026

Mme Carole CHARUAU,
La Maire



Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 085-218501138-20260219-DEC_EM_260222-AU